



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de
la Prévention des Risques**

La Défense, le **22 SEP. 2022**

**Le directeur général de la
prévention des risques**

à

M. le Directeur du BEA-RI

Nos réf. : SDRA 2022-02
Affaire suivie par : Delphine RUEL
Delphine.ruel@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Réponses aux recommandations de sécurité formulées par le BEA-RI à l'attention de la DGPR

Par courriel en date du 22 août 2022, vous m'avez adressé le rapport définitif de l'enquête technique menée par le BEA-RI à la suite de l'incendie au sein du site industriel Aubert et Duval situé à Pamiers (09) le 10 septembre 2021.

Vous trouverez en annexe au présent courrier les suites que la DGPR envisage de donner aux recommandations de sécurité que vous avez formulées à son attention.

Le directeur général de
la prévention des risques


Cédric Bourillet

Annexe 1 : Incendie au sein du site industriel Aubert et Duval situé à Pamiers (09) le 10 septembre 2021.

Recommandation du BEA-RI	Réponse DGPR
<p>Le BEA rappelle la recommandation en matière de protection contre l'incendie émise dans ses rapports d'enquête parus en 2021 (MTE-BEARI-2021-0062 et MTE-BEARI-2021-003 3) et visant à compléter les prescriptions relatives au désenfumage, à la détection et au contrôle des installations électriques des installations de traitement de surface relevant du régime de l'autorisation.</p> <p>Le BEA précise que la DGPR a déjà fait part de son intention d'y donner une suite favorable dans sa réponse du 27 septembre 2021, en proposant une évolution des arrêtés ministériels applicables à ce secteur d'activité. En complément, le BEA-RI recommande d'intégrer dans cette évolution réglementaire une prescription imposant l'asservissement de l'arrêt de l'aspiration des vapeurs issues des bains à la détection d'un incendie.</p>	<p>La DGPR a engagé les travaux de révision de cet arrêté ; cette recommandation sera prise en compte dans ce cadre.</p>